

Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la
Jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des
Droits des femmes et de l'Égalité des chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

12 NOVEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Lutte contre la grossophobie»	4
1.2	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Rapport de l'Agence européenne des droits fondamentaux sur l'islamophobie: des résultats alarmants».....	7
2	Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)	10
2.1	Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Manifestation nationale du secteur non marchand».....	10
2.2	Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Modèle Impactoo»	11
2.3	Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Maintien du soutien au dispositif d'éveil culturel dans les crèches»	14
2.4	Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Plateforme de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»	15
2.5	Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Développement des éco-crèches»	18
2.6	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Préservation des mouvements de jeunesse en Wallonie»	20
2.7	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Bilan des stages d'automne»	21
2.8	Question de M. François Huberty, intitulée «Fonctionnement du Bureau International Jeunesse (BIJ)»	23
2.9	Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Lutte contre l'inceste».....	25
2.10	Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Familles d'accueil professionnelles»	27
2.11	Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Jeunes à la croisée des secteurs».....	29

2.12	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Projet pilote des chambres de traitement de la toxicomanie (CTT) dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie»	31
------	---	----

3	Ordre des travaux	33
----------	--------------------------	-----------

Présidence de M. Eddy Fontaine, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 10h00.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Lutte contre la grossophobie»

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – L’obésité est aujourd’hui un problème de société et de santé publique majeur qui touche de plus en plus d’individus et dont les répercussions sont multiples: elle affecte la qualité de vie, elle impacte l’espérance de vie et elle exerce une pression importante sur les systèmes de santé. Selon l’Organisation mondiale de la santé (OMS), la moitié des Belges sont en surpoids et une personne sur cinq souffre d’obésité.

Face à cette situation, certaines solutions émergentes risquent d’accentuer les discriminations en valorisant une norme de minceur au détriment de la diversité des corps. Par exemple, au Royaume-Uni, l’Ozempic, un médicament à l’origine conçu pour traiter le diabète de type 2, est proposé depuis peu aux personnes obèses au chômage pour faciliter leur accès à l’emploi. Cette mesure soulève une question d’éthique et de discrimination: l’utilisation d’un traitement pour conformer les personnes aux attentes sociétales relatives au poids suggère que les personnes obèses doivent changer d’apparence pour être jugées «acceptables» ou «aptées» au travail. Ce type d’initiative peut devenir un vecteur de «grossophobie» en renforçant les préjugés selon lesquels la valeur et la compétence d’une personne sont déterminées par son apparence physique.

Cela suscite aussi plusieurs questions fondamentales, Monsieur le Ministre. Pareilles tentatives de normalisation du poids des individus pour faciliter leur intégration sociale ou professionnelle ne risquent-elles pas de renforcer les stéréotypes et la discrimination à l’égard des personnes en surpoids? Comment mieux soutenir les personnes obèses afin de réduire la stigmatisation et la discrimination à leur égard, notamment sur le lieu de travail et dans les soins de santé? Est-il possible d’adopter une approche holistique qui considère la santé mentale et physique, ainsi que les environnements de vie, dans la lutte contre l’obésité? Quelles politiques de prévention pourriez-vous instaurer pour sensibiliser le public aux habitudes alimentaires et promouvoir une alimentation saine dès le plus jeune âge?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. – Les modes de vie de la population ont considérablement évolué au

cours des dernières décennies, entraînant des effets notables sur notre santé publique. Cette évolution a accentué la prévalence des maladies chroniques comme l'obésité, qui ont des conséquences significatives sur la qualité de vie des personnes concernées et représentent un budget considérable pour nos soins de santé – sans parler ici de prévention.

Ces pathologies sont à la source de nombreux problèmes de santé, tels que le développement de maladies chroniques, de troubles musculaires ou de certains cancers. Le surpoids et l'obésité constituent par conséquent des facteurs de risque importants en matière de santé publique. Leurs origines sont plus complexes que la simple combinaison, comme cela a pu être écrit pendant trente ans, d'une alimentation inadéquate et d'inactivité physique. En effet, l'obésité, avec ses multiples déterminants et conséquences sanitaires, nécessite une approche intégrée incluant notamment la sensibilisation et la prévention dès le plus jeune âge.

Dans ce contexte, l'Ozempic représente un outil puissant, particulièrement pour les personnes ayant un indice de masse corporelle élevé ou des problèmes de santé associés comme le diabète de type 2. Cependant, son utilisation doit être envisagée – j'insiste – à travers une approche globale de gestion du poids incluant une éducation nutritionnelle, un soutien psychologique et des changements de mode de vie (alimentation équilibrée, activité physique, etc.). J'estime donc important de rappeler les recommandations de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) qui, en raison de la demande croissante d'Ozempic en Belgique et dans le monde, limite la disponibilité de ce médicament dans notre pays, au moins jusqu'en février 2025, aux patients atteints de diabète de type 2 et d'une obésité sévère.

Au-delà de la promotion de la santé, il est essentiel de poursuivre des efforts multisectoriels visant à influencer les comportements qui lui sont favorables. Ces stratégies doivent s'éloigner des approches centrées sur l'individu pour s'attaquer aux facteurs structurels, notamment en tenant compte de tous les déterminants de la santé.

La question que vous soulevez touche à un point crucial des débats actuels sur la normalisation du poids et ses implications sociales et éthiques, Madame la Députée. Elle peut renforcer la perception que les personnes en surpoids ou obèses sont anormales, ce qui peut conduire à des conséquences terribles à l'échelle de la société, notamment à des représentations sociales négatives. Les personnes en surpoids sont en effet souvent perçues comme «paresseuses», «peu disciplinées», «irresponsables»; ces perceptions dévalorisent leur potentiel et leurs compétences. Dès lors, dans certains milieux, elles peuvent systématiquement faire face à des discriminations explicites ou subtiles: des promotions plus rares, des rémunérations inférieures, ou encore des attitudes condescendantes ou méprisantes. Elles subissent aussi une pression sociale ou institutionnelle immense pour trouver un poids «normal» ou «idéale».

Plusieurs pistes d'action et de prévention holistiques sont à privilégier pour mieux soutenir les personnes obèses et réduire cette stigmatisation: éduquer et sensibiliser à la diversité corporelle en promouvant des messages positifs qui valorisent la diversité des corps; éviter de réduire la santé à une simple question de poids; sensibiliser les employeurs, les soignants et la société aux conséquences négatives de la stigmatisation du poids; mettre en évidence les effets délétères de la discrimination sur la santé mentale et physique de ces individus. Les pratiques en milieu professionnel doivent aussi changer et les entreprises doivent mettre en œuvre des politiques inclusives qui interdisent la discrimination liée au poids et garantissent une égalité des traitements dans l'accès à l'emploi, aux promotions et à la reconnaissance. À cette fin, des formations doivent être proposées aux responsables d'équipe pour les aider à déconstruire les stéréotypes liés au poids.

Enfin, il faut promouvoir des soins de santé plus inclusifs: les professionnels des soins de santé doivent être formés à traiter les patients de manière respectueuse, sans jugement lié à leur poids; les pratiques médicales qui ne se limitent pas à la gestion du poids doivent être encouragées, en incluant des approches plus holistiques et personnalisées comme la gestion du stress, la santé mentale bien sûr, et l'amélioration de l'autonomie corporelle.

Je voudrais aussi que soit favorisé, à l'aide d'un soutien psychologique, le bien-être mental et émotionnel des personnes en surpoids ou obèses, pour qu'elles puissent développer une image corporelle positive et renforcer leur confiance. Sur ce point, une stratégie de première ligne est déjà effective. Il faut aussi promouvoir des espaces de discussion ouverts où les personnes concernées peuvent partager leurs expériences et leurs défis sans avoir à faire face à des jugements ou préjugés.

Pour terminer, je voudrais insister une fois de plus sur l'importance d'un accès à des aliments sains et abordables. Dans le cadre du protocole d'accord sur le plan interfédéral de l'aide et des soins intégrés conclu à la conférence interministérielle Santé publique (CIM Santé), la création d'un trajet de soins consacré à l'obésité pédiatrique a été décidée en décembre 2023. Ce trajet de soins permet d'orienter le public cible vers une offre de soins et un accompagnement désormais accessibles à tous. Le public en question est principalement constitué d'enfants, d'adolescents et de leur famille en situation de surpoids ou d'obésité. En effet, la situation de surpoids et d'obésité chez les jeunes est quasiment épidémique.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je n'avais aucun doute sur votre approche orientée «santé» de l'obésité: c'est l'une de vos priorités et, en effet, vous avez souligné qu'il s'agissait d'un facteur de risque dans le cadre de la santé publique. Il s'agit d'être très vigilant: beaucoup de personnes sont en surpoids, voire obèses.

Je suis contente d'entendre que vous avez aussi compris cette problématique sous l'angle de l'égalité des chances. Bien sûr, il faut mettre la priorité sur la prévention et la lutte contre l'obésité, mais il faut aussi développer une approche non

stigmatisante et inclusive des personnes qui sont dans cette situation et qui, souvent, ne le sont pas par choix ou par fainéantise, comme certains ont pu le laisser entendre. Je soutiens dès lors tout ce qui est mis en œuvre pour leur inclusion.

Je veillerai à ce que notre entité continue à développer une politique d'égalité des chances, car, beaucoup trop souvent, ces personnes sont victimes de «grossophobie». J'ai été choquée par cet article relatant qu'on envisageait, en Angleterre, la prise d'un médicament pour les demandeurs d'emploi en surpoids en estimant qu'ils trouveraient ainsi plus facilement du travail.

1.2 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Rapport de l'Agence européenne des droits fondamentaux sur l'islamophobie: des résultats alarmants»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Les chiffres publiés par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) dans son récent rapport du 25 octobre 2024 sont préoccupants. En effet, en Europe, une personne de confession musulmane sur deux déclare être victime de comportements discriminatoires au quotidien. Ce constat alarmant, qui s'inscrit dans un contexte de recrudescence des actes racistes depuis 2016, soulève des questions majeures pour notre société.

D'après ce rapport, les discriminations subies ne se limitent pas à l'appartenance religieuse, mais incluent également la couleur de peau, l'origine ethnoculturelle ou le statut d'immigré. Les femmes sont les plus touchées par ces discriminations particulièrement vives dans le secteur de l'emploi et dans l'accès au logement. Près de la moitié des personnes discriminées pensent que leur dernière interpellation était due à un profilage racial illégal. Par ailleurs, elles sont trois fois plus susceptibles de quitter l'école prématurément que la population générale.

Plusieurs décennies de recherche ont montré que lorsque des personnes sont injustement traitées ou évoluent dans un environnement hostile, elles courent un risque plus élevé de développer des troubles liés au stress, à l'anxiété et à la dépression. Ces effets psychologiques et sociaux ont des répercussions bien au-delà des individus directement touchés. Il est donc impératif de veiller à l'inclusion et au bien-être de chacun pour assurer la cohésion et la résilience de notre société.

Monsieur le Ministre, disposez-vous de données précises concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de comparer la situation observée dans les treize pays européens couverts par le rapport de la FRA? Quelles mesures concrètes votre gouvernement envisage-t-il de prendre pour combattre l'islamophobie et les discriminations subies par les personnes de confession musulmane et, plus généralement, pour garantir des droits égaux à toute la population? Quels efforts supplémentaires sont envisageables, notamment sur les plans éducatif et psychosocial, pour aider les jeunes à ne pas subir les conséquences dramatiques de ces discriminations et leur permettre de s'émanciper dans notre société?

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La Fédération Wallonie-Bruxelles lutte activement contre toute discrimination à l'encontre des personnes en raison de leur appartenance religieuse, ethnique ou de genre.

Comme le précise le rapport de la FRA, il n'existe, à ce jour, pas de données précises concernant l'islamophobie. Il en va d'ailleurs pour les autres formes de discrimination. Une telle évaluation est très complexe à mettre en œuvre et pose des questions éthiques et épistémologiques. Par la voie de la Direction de l'égalité des chances du ministère et de la Direction «Citoyenneté, mémoire, démocratie» (Ci-MéDé), l'administration entretient des relations étroites avec Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Unia étudie ces questions, notamment par le biais des plaintes et signalements enregistrés.

Le gouvernement n'en est pas moins actif quant aux luttes contre les discriminations, dont celles fondées sur l'appartenance religieuse. En témoigne le plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2026, au sein duquel figure une série de mesures transversales et sectorielles visant à lutter contre le racisme sous toutes ses formes. L'islamophobie y est ainsi incluse dans son champ d'action. De même, certaines missions de la Direction de l'égalité des chances et de la Direction CiMéDé sont dédiées à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Ainsi, la Direction CiMéDé soutient divers projets de lutte contre les discriminations, dont celles à dimension religieuse. Ces projets sont notamment subventionnés dans le cadre du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI). Le gouvernement entend maintenir cette ligne de soutien aux initiatives d'éducation à la citoyenneté, ainsi qu'aux acteurs de terrain qui aident les personnes victimes de discrimination. De plus, la Direction CiMéDé, en son axe relatif à la prévention des extrémismes violents, propose des formations continues visant à combattre les raccourcis entre islam et radicalisme. Elle défend de façon systématique une approche transversale des extrémismes et, ces dernières années, met l'accent sur l'extrémisme de droite et les actes à caractère haineux. Elle propose aussi, au sein des écoles, des animations visant à sensibiliser chacun à la complexité des identités. Elle offre des ressources et outils, organise des ateliers de sensibilisation contre les idéologies extrêmes, le racisme, la xénophobie et les discriminations en raison de l'appartenance religieuse. Elle organise aussi régulièrement des colloques et événements académiques qui visent à comprendre ces phénomènes.

Par ailleurs, divers services en contact avec les citoyens sont susceptibles d'orienter les potentielles victimes de discriminations vers Unia, de sorte que celles-ci puissent bénéficier d'un accompagnement. Subventionnés par l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ), les maisons de justice et les services d'aide aux justiciables offrent également un soutien aux victimes. En outre, les

acteurs d'actes islamophobes peuvent faire l'objet d'une prise en charge visant le désengagement de l'extrémisme violent par le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV), ainsi que par l'AGMJ. Cependant, cette prise en charge suppose que soit adressée aux services une demande faite en dehors de tout cadre judiciaire ou dans le cadre d'un dispositif probatoire.

De même, le décret du 8 mars 2018 prévoit la mise en œuvre, tous les deux ans, d'une campagne de lutte contre le racisme. Le gouvernement veillera bien évidemment à la concrétisation de cette initiative et est convaincu que toutes ces mesures, plus spécifiquement celles de sensibilisation contre toutes les formes de haine, doivent être amorcées avec ambition et dans un souci de pérennisation. En effet, tous les citoyens, quelles que soient leurs condition, origine et identité de genre, ont droit à un traitement égal et respectueux.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je prends bonne note de vos éléments de réponse. J'attire l'attention sur quelques points fondamentaux.

Le premier concerne l'incidence de discriminations telles que la grossophobie, l'islamophobie ou l'afrophobie sur les jeunes, car elles sont susceptibles de perturber leurs épanouissement et développement personnel. Il faut redoubler de vigilance à cet égard. Les adultes ont les ressources psychologiques pour faire face à ces discriminations et prendre la distance nécessaire; ce n'est pas toujours le cas pour les jeunes.

Le deuxième point concerne la nécessaire analyse des manuels scolaires, de la manière dont ils abordent les questions de société liées à l'immigration, aux religions, etc. J'ignore si un tel travail a déjà été entrepris, mais il aurait son sens.

Le dernier point porte sur les données dont nous disposons. Aujourd'hui, seuls les rapports d'Unia nous apprennent que la discrimination religieuse concerne l'Islam dans 90 % des cas. Il serait dès lors pertinent d'identifier des pistes pour connaître ce sujet plus en profondeur.

La culture est un vecteur puissant d'ouverture sur le monde et aux autres. Je ne doute pas qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles et dans le cadre des mesures que vous avez citées, notamment la PCI, nous pourrions poursuivre des initiatives citoyennes. Je n'hésiterai pas à revenir prochainement sur le cas spécifique de la discrimination religieuse, sans oublier les autres types de discrimination comme l'antisémitisme ou l'afrophobie. Il doit être possible de lutter plus efficacement contre ces dérives sociétales en les abordant de manière transversale.

2 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)

2.1 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Manifestation nationale du secteur non marchand»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Le 7 novembre 2024, le secteur non marchand a manifesté en front commun syndical. Cette belle mobilisation qui a rassemblé 35 000 personnes a été l'occasion pour le secteur de dénoncer des sujets que nous avons déjà abordés dans cette commission, comme la pénurie de personnel, les conditions de travail, le temps de travail et, plus largement, le financement des services publics sociaux et de la santé.

La mobilisation visait aussi à remettre en cause les politiques d'austérité. Les manifestants ont lancé un appel à des investissements structurels dans les services publics ainsi qu'à des accords du secteur non marchand ambitieux pour les travailleurs. Toutes ces mesures sont indispensables, Madame la Ministre! Je vous ai déjà parlé des difficultés du métier de puéricultrice. Celles-ci concernent de nombreux autres métiers du secteur: éducateurs, soignants, techniciens de surface, etc. Ce n'est pas pour rien que près de 30 % des travailleurs envisagent de quitter leur emploi. Pour cette raison, l'amélioration des conditions de travail doit constituer une priorité de votre gouvernement! Votre gouvernement doit aussi combattre la pénurie, afin que les travailleurs du secteur se sentent bien et que les services qu'ils proposent soient les plus qualitatifs possibles.

À l'occasion de cette manifestation, avez-vous rencontré les représentants syndicaux? Quel a été le contenu de vos discussions? Quelles réponses donnez-vous aux revendications des syndicats en front commun? Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de travail et de l'attractivité des emplois, à quelles solutions concrètes votre gouvernement travaille-t-il actuellement?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'ai eu l'occasion de rencontrer, pour un premier tour de table, la plupart des organisations représentatives des secteurs qui relèvent de mes compétences. Plusieurs rencontres sont encore programmées, tant avec les organisations syndicales qu'avec les fédérations représentatives des pouvoirs organisateurs et des employeurs. Une réunion avec les syndicats est d'ailleurs prévue cet après-midi.

En effet, j'accorde une grande importance à la concertation et à l'établissement d'un dialogue positif et constructif. Les rencontres avec les instances prévues à cet effet se dérouleront durant toute la législature. Pour l'Office de naissance et

de l'enfance (ONE), ce sera le Conseil d'avis qui deviendra prochainement le Conseil consultatif de l'enfance, mais aussi la nouvelle commission de concertation qui sera prochainement créée à la suite de l'adoption du décret du 18 avril 2024 portant réforme de la gouvernance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Pour le secteur de la jeunesse, il s'agira de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) ou de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ).

Enfin, pour ce qui est de l'aide à la jeunesse, des rencontres avec les différentes fédérations des services agréés ainsi qu'avec les organisations syndicales publiques et privées sont et seront assurées.

Lors de la manifestation de ce 7 novembre, j'ai été retenue en séance du gouvernement wallon. Je me suis toutefois arrangée pour qu'une délégation soit reçue si la demande en avait été faite, mais cela n'a pas été le cas.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, vous allez donc rencontrer les syndicats cet après-midi. J'espère que vous les écouterez attentivement et entendrez leurs revendications.

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), vous vous êtes engagée à atteindre la norme de 1,5 puéricultrice à temps plein pour sept enfants, mais vous ne précisez pas quand vous vous donnerez les moyens d'y arriver. Dans le budget, rien n'est prévu pour améliorer les conditions de travail des puéricultrices, ce qui pose évidemment un problème. Les travailleurs ont bien compris qu'ils allaient devoir vous rappeler vos promesses et se battre pour leurs conditions de travail. Le PTB sera à leurs côtés pour les soutenir et porter leurs revendications.

2.2 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Modèle Impactoo»

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, il y a plusieurs semaines, un collègue du MR vous a posé une question sur l'ASBL Impactoo. Il en a vanté le modèle alternatif et les solutions innovantes, et ce, tout en appelant à davantage de partenariats avec le secteur privé dans le milieu de la petite enfance. Vous lui avez répondu en affirmant que votre cabinet et vous-même aviez rencontré à plusieurs reprises les responsables de cette ASBL, leur modèle présentant effectivement des éléments intéressants.

L'ASBL Impactoo propose d'aider les crèches non subventionnées à obtenir les subventions de l'Office de la naissance et l'enfance (ONE), en proposant aux communes d'adopter le label «BB Welcome» qui consiste à financer les crèches non subventionnées à hauteur de 1 500 euros par place. Finalement, elle souhaite aussi essayer d'obtenir un financement complémentaire de la part de l'ONE pour les crèches subventionnées. Les porteurs de projet affirment que le système actuel

est au bord de l'effondrement et qu'ils souhaitent changer la posture des échevins chargés de la Petite Enfance en la faisant passer de «gestionnaires de leurs crèches communales» à celle de «garants d'un nombre suffisant de places d'accueil dans leur commune».

L'élargissement de ce système proposant des places privées nous inquiète. En l'état, le modèle proposé fait assez fortement penser au modèle des délégations de service public devenu monnaie courante en France et qui a conduit à un certain nombre de problèmes expliqués dans le livre *«Les Ogres»* du journaliste français Victor Castanet, à savoir la dégradation de la qualité de l'encadrement, des économies dans les produits de première nécessité tels que la nourriture et les langes, ainsi que des pressions importantes sur le personnel – pour n'en citer que quelques-uns.

Quel a été le contenu des échanges lors des rencontres de votre cabinet et de vous-même avec l'ASBL Impactoo? L'ASBL a-t-elle fourni plus de détails, en particulier sur son label «BB Welcome», mais aussi sur son projet de manière plus générale, afin d'éviter les risques déjà observés dans des modèles similaires? Quel est votre regard de ministre de l'Enfance sur ce type d'initiative et sur le modèle proposé par l'ASBL Impactoo en regard de la qualité de l'accueil et du soutien aux crèches communales? S'agit-il d'un modèle de partenariat privé que votre gouvernement souhaite encourager ou soutenir directement malgré les problèmes rencontrés dans d'autres pays?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Comme je l'ai précisé en réponse à une récente question d'actualité, les porteurs de l'ASBL Impactoo ont effectivement eu des contacts avec des collaborateurs de mon cabinet à deux reprises. Ces derniers répondent à de multiples sollicitations en lien avec les compétences que j'exerce au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour ma part, j'ai rencontré les membres de cette ASBL le 16 octobre dernier, afin de les entendre concrètement sur le projet qu'ils portent. Le contenu de leur présentation, à laquelle j'ai assisté, est identique à l'information qu'ils diffusent largement dans les médias. Au-delà des difficultés rencontrées par les crèches non subventionnées, ils ont abordé deux volets. Premièrement, ils ont insisté sur la nécessité d'accompagner les crèches non subventionnées qui n'ont pas encore franchi le pas pour bénéficier de la subvention de base, en les informant et en les aidant concrètement dans les démarches à entreprendre, principalement concernant la modification du statut juridique. En effet, les pouvoirs organisateurs doivent prendre soit la forme d'une ASBL, soit la forme d'une société coopérative agréée comme entreprise sociale. Deuxièmement, ils ont évoqué l'intervention des communes, qui adhèreraient sur une base volontaire au label «BB Welcome» of-

frant 1 500 euros par enfant placé par an, renforcé par une subvention complémentaire de 1 500 euros par place et par an de l'ONE.

Je rejoins les représentants de l'ASBL Impactoo sur la nécessité d'améliorer la communication et l'information auprès des crèches concernées, demande que j'ai par ailleurs formulée à l'ONE. C'est ainsi que l'ONE m'a indiqué qu'il allait relancer début 2025 un appel à candidatures auprès des crèches non subventionnées n'ayant pas encore introduit de demande pour bénéficier de la subvention de base. À cette occasion, il sera procédé à un accompagnement renforcé auprès de tous les pouvoirs organisateurs pour les aider à faire leur choix et à introduire leur demande de subvention. La diversité des situations, notamment en fonction de l'entité juridique du pouvoir organisateur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une ASBL, d'une société commerciale ou d'un pouvoir public, sera davantage prise en compte afin de mieux identifier les obstacles et de les aider à les surmonter.

Je suis la Déclaration de politique communautaire (DPC), qui indique que le gouvernement promouvra «des modèles innovants associant des partenariats avec les milieux d'accueil et les secteurs publics, des entreprises, de l'associatif et de l'économie sociale».

J'attire l'attention sur la situation de crise vécue par le secteur de l'accueil de la petite enfance, particulièrement dans les crèches non subventionnées. Il importe dès lors d'être créatifs et ouverts à toutes les pistes, dans le respect de l'accessibilité, de la qualité de l'accueil et de l'encadrement des enfants, c'est-à-dire des balises que la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance a apportées ou consolidées. Avec l'ONE et d'autres acteurs institutionnels, je suis en pleine réflexion sur les solutions de refinancement du secteur qui mobiliseraient notamment l'apport d'investissements privés pour certains projets. La piste proposée par Impactoo est pertinente, mais elle n'est pas la seule.

Soyez assurée, Madame la Députée: comme je l'ai déjà dit devant ce Parlement, que mon modèle n'est pas le modèle français décrié actuellement.

Mme Marisol Revelo Paredes (PTB). – Madame la Ministre, vous avez déclaré, y compris dans la presse ce matin, ne pas vouloir copier le modèle français, mais il y a un grand écart entre ce que vous dites et ce que vous faites. Les syndicats expriment d'ailleurs les mêmes inquiétudes que moi. Dans votre premier budget, vous octroyez des moyens aux crèches privées et rien aux crèches publiques, et vous consultez cette ASBL dont le modèle ressemble au modèle français. Celui-ci se base sur des structures privées qui reçoivent des subventions de l'État pour faire ce qui devrait être fait par des structures publiques. Or, dans les structures visant le profit dans le secteur de la petite enfance, un tel modèle pousse à faire des économies sur le matériel, la nourriture et les langes. Les crèches sont poussées à accueillir plus d'enfants que ne leur permet leur capacité d'accueil réelle. Enfin, le personnel est amené à travailler plus longtemps, à effectuer plus de tâches et à

faire plus d'efforts. Dans ce cadre, les travailleurs sont maltraités et les parents paient des frais plus élevés pour leurs enfants.

2.3 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Maintien du soutien au dispositif d'éveil culturel dans les crèches»

Mme Céline Tellier (Ecolo). – L'accès à la culture dès le plus jeune âge est essentiel au développement des enfants, en particulier pour encourager leur créativité. Cet éveil culturel a un effet fondamental sur l'épanouissement personnel des enfants et peut réduire sensiblement les inégalités d'accès à la culture. Depuis 2004, l'Office de la naissance et l'enfance (ONE) propose des spectacles aux milieux d'accueil de la petite enfance. C'est un début, sans doute insuffisant. En effet, cette opération ne touche que les crèches et repose sur des interventions ponctuelles, sans pérennité budgétaire, ce qui réduit la durabilité de ses effets. Or, il est essentiel que tous les enfants, qu'ils fréquentent ou non un milieu d'accueil de la petite enfance (MILAC), bénéficient d'une initiation à la culture et à la créativité. Il faut leur proposer des activités variées et régulières, avec la collaboration d'acteurs culturels qualifiés pour la médiation.

Le contrat de gestion 2021-2025 de l'ONE prévoit de créer un dispositif plus ambitieux, intégrant à la fois les enfants en milieu d'accueil et ceux qui n'y ont pas accès. Ce programme vise à établir un réseau durable de collaborations locales, en incluant notamment des bibliothèques ou des centres culturels, pour offrir des ateliers d'éveil culturel réguliers et ouverts à toutes les familles du quartier concerné. Cette perspective d'ouverture et de mixité sociale est cruciale pour toucher un public plus vulnérable et pour éviter de plus creuser les inégalités d'accès à la culture.

Madame la Ministre, avez-vous prévu de pérenniser, voire de renforcer les budgets consacrés à l'éveil culturel dans les MILAC? Comment avez-vous prévu d'étendre ce dispositif afin d'y intégrer également les enfants qui ne sont pas inscrits dans une crèche? Un tel engagement permettrait de donner aux jeunes enfants les moyens de grandir dans un environnement stimulant et d'assurer une égalité d'accès aux premières découvertes artistiques et culturelles.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Les expériences culturelles variées contribuent à l'épanouissement et à la croissance des enfants dès leur plus jeune âge en développant leur sens, leurs émotions et l'expression de celles-ci. Elles favorisent la curiosité et l'ouverture à l'autre, enrichissent le quotidien des enfants et les aident à s'épanouir. Le dispositif d'éveil culturel se décline aujourd'hui sous différentes formes. Le dispositif principal s'adresse aux enfants fréquentant les crèches, les services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE), les services d'accueil d'enfants et, dès 2025, à ceux pris en charge par accueillantes autonomes. Les artistes vont dans les structures

pour faire vivre aux enfants une expérience d'éveil culturel. Ces spectacles d'arts vivants sont préparés en amont grâce à des rencontres entre les artistes et les MILAC, ce qui permet à ces derniers de prolonger et d'amplifier les bénéfices des représentations en organisant des activités et animations complémentaires. En 2024, 377 activités d'éveil culturel ont eu lieu; cela représente 93 % des demandes introduites et c'est deux fois plus qu'en 2022.

Pour toucher les enfants qui ne fréquentent pas les MILAC, le dispositif s'implémente également au sein des consultations pour enfants, où des kits musicaux et de lecture sont mis à disposition par l'ONE. En outre, grâce à l'accompagnement des partenaires enfants-parents (PEP'S), des animations sont organisées pour les enfants et leurs parents. Par ailleurs, l'ONE étudie actuellement la possibilité de synergies entre les MILAC et les consultations pour enfants en permettant, lorsque cela est possible dans de bonnes conditions, aux enfants et à leurs parents d'assister à une représentation. Ce dispositif est actuellement pérennisé par le contrat de gestion de l'ONE.

Attentive au respect des engagements pris par l'ancien gouvernement, j'ai défendu au conclave budgétaire l'octroi des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de toutes les mesures. Les enfants pourront donc continuer à bénéficier du dispositif d'éveil culturel en 2025. Il sera néanmoins évalué avant le prochain contrat de gestion de l'ONE.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, la confirmation de votre intérêt pour cette politique et le budget pour 2025 – en tout cas dans le respect des engagements du contrat de gestion signé par le précédent gouvernement – sont de bonnes nouvelles. J'entends que vous comptez évaluer le dispositif, ce qui est normal. J'espère en tout cas que les indicateurs de réussite de ce projet ne se limiteront pas aux aspects budgétaires, mais engloberont aussi l'atteinte des objectifs d'ouverture à la culture de tous les enfants de notre Communauté.

2.4 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Plateforme de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – À partir de janvier 2025, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) introduira une plateforme numérique, sur le site my.one.be, pour centraliser les demandes de places en crèche. Cette initiative vise à répondre aux difficultés que rencontrent les parents, compte tenu du déficit de places d'accueil par rapport aux besoins, voire des situations de pénurie critique.

En numérisant et en centralisant les demandes, l'ONE espère faciliter la gestion des inscriptions et anticiper la création de places supplémentaires, là où elles s'avèrent nécessaires. Les demandeurs recevront obligatoirement une réponse de la part du milieu d'accueil, qu'elle soit positive ou négative. Une période de transition accompagnera le lancement de cette plateforme; durant cette période, l'inscription sur my.one.be sera facultative. Néanmoins, le dispositif vise à rendre ces

prédemandes obligatoires à terme pour harmoniser les processus de gestion des demandes.

La mise en œuvre de la nouvelle plateforme de l'ONE représente une avancée significative pour faciliter l'accès aux places en crèche et optimiser la gestion des demandes. Pour réussir pleinement, elle doit s'accompagner d'une attention particulière aux défis techniques, sociaux et juridiques afin que tous les parents et milieux d'accueil puissent en tirer un bénéfice sans subir de contraintes supplémentaires.

Madame la Ministre, certains parents et milieux d'accueil ont exprimé quelques craintes. La nouvelle plateforme est-elle une modernisation de «Premiers pas», plateforme existante et sous-utilisée? Ou repart-elle de zéro? Une communication à l'attention des crèches est-elle prévue ou déjà réalisée? Cette plateforme est-elle prête pour être lancée comme prévu, en janvier prochain, ou un délai supplémentaire sera-t-il nécessaire?

Par ailleurs, l'inscription et la gestion de la demande qui se font exclusivement en ligne pourraient poser quelques difficultés aux parents qui n'ont pas d'accès régulier à internet ou qui ont des compétences limitées en matière de technologie. Les questions de l'accessibilité et de la facture numérique ont-elles été anticipées pour éviter d'accentuer les inégalités d'accès aux crèches?

Certains milieux d'accueil, en particulier les structures de plus petite taille, craignent un impact sur l'autonomie dans la gestion des inscriptions ou des contraintes administratives accrues, surtout s'ils sont tenus de se conformer aux normes de la plateforme et d'y gérer toutes les demandes. Pouvez-vous les rassurer?

De plus, la plateforme collectera des informations sensibles sur les familles. L'ONE a-t-il la capacité de mettre en œuvre les mesures liées à la protection des données pour garantir la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel?

Enfin, les crèches s'interrogent également sur les critères et paramètres retenus pour proposer les milieux d'accueil aux parents. La plateforme se limite-t-elle à fournir des informations en laissant aux parents le libre choix de la décision finale et la possibilité de visiter plusieurs établissements?

L'inquiétude des parents est de se voir imposer un milieu d'accueil par l'ONE sur la base de critères objectifs, sans pouvoir rencontrer les différents accueillants et se faire leur propre avis. Cette crainte est-elle fondée? Un deuxième enfant bénéficie-t-il d'une priorité dans le milieu d'accueil du premier enfant ou les parents doivent-ils reprendre la procédure depuis le début?

Enfin, un système similaire semble exister en Flandre. Avez-vous des retours positifs sur ce type de dispositif?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – «Premiers pas» était la première version du portail ONE destiné aux parents et était exclusivement consacré à l'accueil de la petite enfance. Progressivement, «Premiers pas» s'est mué en my.one.be. Il s'agit du même portail, mais il a été étendu aux autres secteurs de l'enfance, comme l'accueil temps libre (ATL) et les consultations.

En septembre 2023, l'ONE a largement communiqué lors du lancement de my.one.be dans les médias et sur les réseaux sociaux. Le système de gestion des prédemandes de places d'accueil fera partie des nouvelles fonctionnalités de my.one.be. Cette fonctionnalité sera prête dans les temps et s'adressera tout d'abord au secteur de l'accueil de la petite enfance. L'ONE est en train d'informer les représentants des structures du secteur et les milieux d'accueil. Les présentations s'intensifieront d'ici la fin de l'année. Dès le départ, la fracture numérique et l'accessibilité ont été des points d'attention. C'est pourquoi un processus non digitalisé sera maintenu aussi longtemps que nécessaire. Un numéro de téléphone sera également accessible aux parents pour les soutenir dans leurs démarches.

Autant techniquement que juridiquement, l'ONE dispose des bases pour garantir la protection des données récoltées. Le décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française encadre cette récolte de données dans le cadre précis de la gestion des prédemandes d'accueil; toutes les mesures de protection technique sont prises pour que ces données ne soient utilisées qu'aux fins prévues.

D'un autre côté, il est extrêmement important de souligner d'emblée que le dispositif ne modifie en rien les règles d'inscription, en ce compris pour les fratries, et la relation directe entre les milieux d'accueil et les parents. Le portail n'entrave en rien la liberté de choix des parents et l'autonomie de gestion des milieux d'accueil. Concrètement, en fonction des critères de recherches que le parent a introduits, ce dernier se verra proposer une liste de milieux d'accueil. Les contacts demeureront directs avec les milieux d'accueil, en ce compris les visites. Une fois la demande confirmée par le parent et la place attribuée, la prédemande d'accueil sera clôturée.

Un système similaire avait été lancé en Flandre et la responsabilité de la gestion incombait aux communes sans financement. Ce système n'a pas été maintenu. Les expériences de centralisation locales ont par ailleurs été développées avec un certain succès, par exemple à Gand.

D'une manière générale, notre système vise à simplifier la gestion administrative et la recherche de places d'accueil. Il a aussi pour but d'objectiver la demande de place qui est une information importante pour l'autorisation de places là où se situent les besoins. Ce projet attendu de longue date nécessitera un changement progressif d'habitudes. Une phase de communication et d'adaptation entamée se

poursuivra en fin d'année et tout au long de l'année 2025.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Votre réponse me ravit, Madame la Ministre. Je suis tout à fait favorable à la création de cette plateforme. Nous avons vraiment besoin d'un outil nous permettant de centraliser les informations et d'offrir aux parents en recherche d'une place en milieu d'accueil une vision globale des services proposés à proximité.

Plusieurs accueillantes m'ont interpellée et elles n'avaient sans doute pas bien compris les objectifs de la plateforme. Elles s'inquiétaient à juste titre de savoir si elles pourraient maintenir un contact humain privilégié lors des visites. Elles se demandaient si les parents ne seraient désormais pas obligés de s'inscrire dans une crèche proche de chez eux pour réduire les déplacements géographiques. J'entends bien que ce n'est absolument pas le cas et que les parents resteront libres d'opérer leurs choix selon leurs critères.

La pénurie ne peut pas tout justifier et aboutir à une forme d'instrumentalisation. Il ne faudrait pas en arriver à imposer le placement des enfants à tout prix, sous prétexte qu'une place se libère à un certain endroit à un moment donné. Je me réjouis d'assister à l'évolution de la situation. Je note que la communication sera intensifiée jusqu'à la fin de l'année et tout au long de l'année 2025. J'espère que cet outil, parmi d'autres, permettra de lutter contre la pénurie.

2.5 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Développement des éco-crèches»

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Les tout-petits sont particulièrement vulnérables aux pollutions. Pour leur assurer une bonne santé aujourd'hui et demain, il est essentiel de maintenir et de renforcer la transition écologique dans les milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC). Dans ce secteur, elle contribue non seulement à la santé et au bien-être des enfants, mais aussi à l'amélioration des conditions de travail des équipes. Elle renforce, dès lors, l'attractivité de ces métiers en offrant aux travailleurs des perspectives professionnelles qui ont du sens.

Durant la législature 2019-2024, la subvention «Éco-crèches» a encouragé de nombreux MILAC à adopter des pratiques durables: développement de nouvelles approches; promotion d'une alimentation bio, locale et de saison, moins axée sur la consommation de viande; réduction des déchets; investissements dans des équipements réduisant la consommation énergétique; amélioration de la qualité de l'air; réduction de l'exposition des enfants et des professionnels aux polluants chimiques de l'environnement, dont les perturbateurs endocriniens, qui les atteignent au premier chef; développement d'actions de sensibilisation à l'attention des enfants et de leurs familles.

Au vu des 47 % des MILAC éligibles engagés dans la démarche, le projet a prouvé

son intérêt et son succès. Il remporte aussi l'adhésion des jeunes parents. Néanmoins, pour toucher la totalité des milieux d'accueil, il faut intensifier cet élan et accompagner encore plus largement les structures qui souhaitent s'inscrire dans cette dynamique.

Madame la Ministre, le gouvernement entend-il poursuivre la transition écologique des MILAC et densifier le réseau des éco-crèches? Par ailleurs, a-t-il prévu d'augmenter le soutien aux MILAC qui s'engagent dans la transition écologique, la formation continue de leur personnel et la sensibilisation des enfants et des familles? Si oui, avez-vous prévu de maintenir ou d'augmenter le budget des éco-crèches pour accompagner un plus grand nombre de structures dans cette transition essentielle, tout en conservant des procédures administratives allégées, qui ont fait leurs preuves?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, le dispositif des éco-crèches, intégré dans le contrat de gestion 2021-2025 de la précédente législature, a été préservé dans le cadre du projet d'ajustement du budget 2024 et son financement a enfin été prévu dans le cadre du budget 2025 qui vous sera prochainement proposé.

Ce dispositif a été pérennisé en septembre 2023 par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française modifiant le régime d'autorisation et de subvention des milieux d'accueil, qui modifie l'arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s. Il est accessible aux crèches, aux services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE), aux services d'accueil d'enfants et aux accueillantes indépendantes.

Par ailleurs, l'arrêté prévoit qu'«à partir de 2026, la mise en œuvre de cet engagement est évaluée dans le cadre du bilan de fonctionnement». À ce jour, je ne dispose pas encore d'informations sur l'effet réel de ce dispositif sur la santé et sur le milieu de vie des enfants et du personnel des MILAC. Dès lors, il me semble pertinent d'attendre ces premiers éléments afin d'analyser l'opportunité d'étendre le mécanisme, de l'ajuster voire de le rediriger en cas de besoin. En attendant, le contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) prévoit d'atteindre un objectif de participation de 60 % des milieux d'accueil d'ici la fin de l'année 2025; cet objectif est maintenu et nous semble toujours réaliste.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Le dispositif est donc maintenu dans l'ajustement budgétaire et surtout dans le budget 2025. Vous n'avez pas indiqué à quelle hauteur, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

J'insiste sur le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris d'importants engagements dans la transition écologique durant la précédente législature. Le décret adopté en 2021 prévoit que notre Fédération contribue à atteindre l'objectif

de neutralité carbone en 2050, avec une étape de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030. N'oublions pas non plus la santé, en particulier des tout-petits. Les effets des mesures de lutte contre les perturbateurs endocriniens seront difficiles à évaluer dans un délai aussi court. Or, toutes les études scientifiques – votre collègue M. Coppieters ne me contredira pas – montrent l'importance de lutter contre les pollutions chimiques, notamment celle des perturbateurs endocriniens, pour protéger les enfants. J'espère que ces éléments de santé publique feront en sorte que ce dispositif soit largement développé. Le prix importe peu. L'important, c'est de préserver la santé de nos enfants. Je suis sûre, Madame la Ministre, que nous sommes d'accord sur ce point.

2.6 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Préservation des mouvements de jeunesse en Wallonie»

M. Guillaume Soupart (MR). – Le Patro Saint-Charles de Boussu-Bois, fondé en 1981, a récemment dû fermer ses portes. Ayant vu défiler des générations de jeunes, il était un lieu essentiel pour le développement personnel et la socialisation des enfants et adolescents dans cette région. Cette fermeture met en lumière la fragilité des mouvements de jeunesse en Wallonie, mais aussi à Bruxelles. Bien qu'ils jouent un rôle central dans la cohésion sociale et l'intégration des jeunes, ces mouvements font face à des défis croissants: difficulté à recruter des bénévoles, manque de soutien financier et instabilité des ressources. Sans solutions adaptées à ce contexte, d'autres fermetures pourraient survenir, privant ainsi la jeunesse de ces espaces sécurisants et formateurs.

Madame la Ministre, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour soutenir les mouvements de jeunesse afin de prévenir de telles situations? Quelles initiatives sont-elles entreprises pour faciliter le recrutement de bénévoles et d'animateurs au sein de ces associations? Quelles actions menez-vous pour renforcer la visibilité et valoriser le rôle des mouvements de jeunesse dans l'éducation et l'épanouissement des jeunes?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Le Patro Saint-Charles de Boussu-Bois était en difficulté depuis quelques années. Sa fermeture illustre les défis auxquels certains mouvements de jeunesse locaux sont confrontés, notamment en milieu rural.

Pour ce qui est du recrutement de bénévoles et d'animateurs, il est indéniable que les mouvements de jeunesse dépendent fortement de l'implication des jeunes ayant grandi en leur sein pour assurer la relève. Toutefois, plusieurs facteurs compliquent cette dynamique dans les zones rurales: l'attrait pour des mouvements de jeunesse plus importants et l'exode des jeunes vers les grandes villes. Cette réalité, bien présente en Belgique, se manifeste également dans les pays voisins. C'est pourquoi ces défis seront au cœur des discussions du prochain Conseil de

l'Europe qui abordera le thème portant sur l'évolution des tendances démographiques façonnant les opportunités pour la jeunesse rurale.

En matière de visibilité, les fédérations de mouvements de jeunesse jouent un rôle central dans la mise en lumière des actions et de l'importance de ces mouvements. Parallèlement, le service de la jeunesse a réalisé en 2023 des vidéos pour mieux faire connaître le secteur de la jeunesse, dont les mouvements de jeunesse. Il a également réalisé des *podcasts* sur de nombreux sujets qui touchent les jeunes, notamment afin d'assurer une meilleure visibilité au secteur de la jeunesse. À travers les témoignages de jeunes, de travailleurs du secteur et d'experts, ces contenus soulignent le rôle fondamental des mouvements de jeunesse dans l'éducation non formelle et sensibilisent un public plus large à l'impact de ces mouvements sur les jeunes.

Dès ma prise de fonction, j'ai prêté une attention particulière aux réalités et aux défis rencontrés par les mouvements de jeunesse. J'ai déjà eu l'opportunité d'organiser une première rencontre avec les différentes fédérations de mouvements de jeunesse. Une deuxième rencontre est prévue prochainement.

M. Guillaume Soupert (MR). – Boussu-Bois est situé dans une zone à forte densité de population, ce qui est quand même inquiétant. Il est vrai que la question est plus globale et qu'il y a beaucoup à faire en milieu rural notamment. La distinction entre les petits et les grands mouvements de jeunesse est bien réelle. On a

l'impression que la situation est plus simple dans les grands mouvements de jeunesse, mais les petits sont pourtant utiles, les jeunes y étant souvent mieux encadrés. Il faut donc trouver le juste milieu entre une centralisation de certains mouvements de jeunesse, tout en veillant à la préservation de plus petites structures en milieu rural et urbain.

(Mme Valérie Bluge prend la présidence)

2.7 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Bilan des stages d'automne»

M. Eddy Fontaine (PS). – Les dernières vacances d'automne ont été l'occasion pour les organisations et mouvements de jeunesse de proposer des activités et des stages diversifiés et enrichissants pour les enfants et les jeunes. Depuis deux ans, s'il complique parfois l'engagement d'étudiants, le nouveau rythme scolaire favorise l'émergence de nouvelles associations et de nouveaux projets, dont des activités axées sur le retour à la nature ou la découverte de la faune et de la flore. Pareilles activités extérieures ont pour objectif de reconnecter les enfants, souvent connectés au monde virtuel, à la nature et à la terre.

Madame la Ministre, quel bilan les organisations et associations de jeunesse reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles tirent-elles des stages d'automne?

Les stages et activités ont-ils eu le succès escompté? Comment les étudiants animateurs se sont-ils adaptés à la période durant laquelle les activités ont été organisées? Les activités de reconnexion à la nature font-elles l'objet d'une attention particulière de la part de votre administration?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Il est prématuré de livrer aujourd'hui des données précises sur la présence des enfants à ces activités et stages, étant donné que les opérateurs de centres de vacances agréés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ont jusqu'au 2 décembre prochain pour rentrer leur demande de subvention. Lorsque toutes les demandes auront été introduites, l'ONE sera en mesure de fournir une photographie précise des activités qui ont eu lieu durant les vacances d'automne.

Durant cette période, les étudiants animateurs se libèrent habituellement plus facilement de leurs contraintes scolaires, soit pour animer, soit pour se former. En effet, les vacances d'automne surviennent après la rentrée académique, moment au cours duquel les étudiants ont une moindre charge de travail et d'examens. En outre, le congé d'automne porté désormais à deux semaines permet d'organiser plus de temps de vacances, nécessitant plus de personnel. Les réflexions menées à ce sujet avec l'enseignement supérieur doivent se poursuivre pour permettre à ces étudiants d'encadrer les plus jeunes sans mettre en danger leur parcours scolaire.

Les activités dans la nature ont un effet bénéfique reconnu sur le bien-être de chacun, encore plus particulièrement sur celui des enfants et des jeunes. L'administration doit naturellement y consacrer une attention importante. Pour mieux cerner les pratiques d'investissement des espaces extérieurs, l'ONE a d'ailleurs commandé naguère une recherche intitulée «*Perception de l'investissement extérieur par les enfants et les jeunes et des risques liés à celui-ci*». Cette étude a notamment abouti à des recommandations pour augmenter le temps passé dehors par et avec les enfants. À la suite de cette recherche, l'ONE a lancé la campagne «C'est dehors que ça se passe». Son objectif est d'informer et de sensibiliser les professionnels, les familles et les enfants à l'importance d'aller dehors et de multiplier les activités en plein air.

Beaucoup d'actions locales ou régionales lancées ou organisées par des agents de l'ONE ou des coordinations accueil temps libre (ATL) ont également exploité la thématique en vue d'élargir la place du dehors. Les associations telles que Nature & Loisirs, Empreintes, Jeunes et Nature ou encore les Jeunesses scientifiques développent des projets spécifiques dans lesquels la nature est au cœur des apprentissages, sans oublier les mouvements de jeunesse, dont l'une des bases est l'éducation à la nature et à son respect.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les éléments que vous avez fournis dans votre réponse. Je reposerai ma question sur le bilan

des stages d'automne ultérieurement puisque vous me confirmez que les associations ont jusqu'au 2 décembre pour rentrer leur demande de subvention.

J'entends bien que la réflexion concernant les animateurs continue avec les acteurs de l'enseignement. Le but est de permettre aux jeunes de se libérer pour assurer l'encadrement des plus jeunes.

Enfin, votre administration a accordé une attention importante aux stages «nature»; l'ONE a d'ailleurs lancé la campagne «C'est dehors que ça se passe». À l'avenir, je serai particulièrement attentif à ce volet.

(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)

2.8 Question de M. François Huberty, intitulée «Fonctionnement du Bureau International Jeunesse (BIJ)»

M. François Huberty (Les Engagés). – J'ai été interpellé à plusieurs reprises au sujet du fonctionnement du Bureau International Jeunesse (BIJ). Cet organisme, chargé d'accompagner les jeunes âgés de 13 à 35 ans dans les projets qu'ils souhaitent mener à l'étranger, est cogéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Selon l'ASBL Cirque et arts en liberté, les retards s'accumuleraient dans le traitement des dossiers et dans les réponses aux courriels, ce qui retarderait les décisions importantes. De plus, les critères de sélection des candidats seraient flous. Certains candidats verraient parfois leur projet refusé, avant d'être finalement retenus pour une activité similaire ultérieure. Enfin, le comité de recours traitant des demandes contestées souffrirait d'un problème de conflit d'intérêts, puisque sa présidente ne serait autre que la directrice du BIJ.

Ces allégations sont graves et jettent l'opprobre sur une institution chargée d'accompagner les jeunes dans leurs activités de jeunesse. C'est pourquoi il m'importe de vous interroger sur ce différend entre une association, qui se sent probablement lésée, et une institution dont la neutralité est remise en cause.

Étant donné l'importance du BIJ, qui gère notamment les dossiers liés au Programme «Erasmus», pourriez-vous faire le point sur son fonctionnement et sur les éventuelles difficultés auxquelles il est confronté? Comment évaluez-vous le fonctionnement de cet organisme?

Avez-vous été interpellée par d'autres associations au sujet de difficultés dans le traitement des dossiers? Afin que tout le monde en prenne connaissance, pourriez-vous rappeler les règles administratives qui régissent la sélection des candidats?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, votre question me permettra de clarifier le fonctionnement du BIJ. Cet organisme a pour mission de suivre scrupuleusement les procédures fixées par la Commission européenne, que ce soit pour la sélection des projets ou pour les

recours. Ces procédures visent à assurer la rigueur et la transparence totale dans la gestion des projets de mobilité internationale de la jeunesse.

Le processus de sélection des projets est très clair.

Dans un premier temps, les dossiers sont évalués par des experts externes choisis pour leurs connaissances dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation non formelle. Ces experts examinent chaque projet selon des critères précis établis par les instances européennes, lesquels portent notamment sur la qualité pédagogique, la faisabilité et l'impact.

Dans un deuxième temps, ces évaluations sont présentées à un comité d'avis composé de représentants de l'administration et du secteur associatif.

Enfin, la directrice du BIJ prend la décision finale de valider ou non l'avis du comité, et ce, conformément au règlement européen. Toute décision contraire à la proposition du comité d'avis doit être dûment justifiée. En vertu des règles européennes, la directrice du BIJ est également désignée comme responsable décisionnaire dans le cadre de la commission de recours. Bien que je sois pleinement convaincue de l'éthique avec laquelle la directrice du BIJ exerce ses fonctions, permettant ainsi la réalisation de plus de 6 000 projets chaque année, je reconnais la légitimité de votre interrogation sur la composition de la commission de recours. C'est pourquoi, bien que des audits externes et internes annuels aient évalué positivement le fonctionnement de cette commission, mon cabinet et moi-même, en bonne collaboration avec la direction du BIJ, ouvrirons une réflexion pour envisager d'éventuels ajustements de sa composition. Cette réflexion s'inscrira dans un processus d'amélioration continue du fonctionnement du BIJ, mais aussi dans le respect des exigences réglementaires européennes.

Concernant les délais de traitement des dossiers, le BIJ est tenu de respecter les délais de sélection qui lui sont imposés par les prescriptions européennes.

Les problèmes techniques indépendants de notre volonté sont survenus au niveau de la plateforme de la Commission européenne, ce qui a retardé l'encodage nécessaire pour finaliser certains dossiers. L'équipe du BIJ résorbe actuellement ces retards.

Le retard dans les réponses à certains courriels peut, quant à lui, être dû à la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires, notamment dans le cas de dossiers complexes. L'équipe du BIJ fait en sorte de fournir des réponses complètes et précises, même si cela entraîne parfois un allongement des délais de réponse à certains courriels.

Je n'ai reçu aucune plainte formelle portant sur le mauvais fonctionnement du BIJ. L'équipe du BIJ n'a pas non plus recensé de plainte, si ce n'est celle de l'ASBL Cirque et arts en liberté, qui, en définitive, n'a pas respecté ses engagements et n'a donc pas pu recevoir la totalité des subventions prévues.

Enfin, une rencontre avec le BIJ se tiendra prochainement. Je ne manquerai pas d'y ouvrir une réflexion sur les potentielles améliorations de son fonctionnement.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre réponse est aussi pertinente que complète. Je ne doute pas du suivi attentif que vous apporterez à ce dossier.

2.9 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Lutte contre l'inceste»

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – L'inceste reste aujourd'hui un sujet très sensible, souvent enveloppé de silence. Pourtant, les conséquences de cet abus sont lourdes, avec des répercussions psychologiques, émotionnelles et sociales profondes pour les victimes. Les séquelles marquent leur vie, ainsi que celle de leurs proches, et peuvent entraîner des difficultés relationnelles persistantes.

La méconnaissance qui entoure l'inceste aggrave cette situation: beaucoup de jeunes victimes ne réalisent même pas qu'elles subissent un abus sexuel. Cela rend d'autant plus cruciale une sensibilisation adaptée et sans tabou.

Dans cette optique, il est primordial d'engager des actions de sensibilisation et d'information de sorte que chaque jeune puisse comprendre les limites du consentement et reconnaître les signes d'abus.

Madame la Ministre, existe-t-il actuellement des organismes labellisés EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) qui mènent des actions de sensibilisation contre l'inceste? Si oui, quelles actions sont-elles mises en œuvre par ces organismes?

Quels sont les principaux objectifs de l'EVRAS concernant la sensibilisation à la prévention de l'inceste et d'autres violences sexuelles? Quelles ressources – formations, outils pédagogiques, supports d'information – sont-elles disponibles pour aider les éducateurs EVRAS à parler de l'inceste avec les jeunes? Quelles évaluations sont-elles menées pour juger de l'impact des animations dans la lutte contre l'inceste? Quelles mesures pourriez-vous prendre pour accroître la visibilité de ces initiatives essentielles?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Les violences sexuelles, y compris l'inceste, requièrent toute mon attention, même si elles ne relèvent de mes compétences que par le biais des politiques relatives à l'EVRAS et menées au sein de notre Fédération. À cet égard, les gouvernements de la Fédération, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française (COCOF) ont adopté l'accord de coopération du 7 juillet 2023 relatif à l'adoption d'un outil de soutien à la généralisation de l'[EVRAS].

Je rappelle quelques-unes des finalités: promouvoir la vie relationnelle, affective

et sexuelle selon une approche positive et respectueuse en considérant les différents aspects psycho-bio-médicosociaux sur la base du consensus scientifique à ce jour; fournir une information de qualité et objective sur le corps et son développement, les enjeux de la sexualité, les droits, la diversité des modes et des styles de vie; promouvoir le libre choix, le respect, la responsabilité envers l'autre et soi-même, le consentement et l'égalité dans les relations amoureuses et les pratiques sexuelles; favoriser la prise de conscience de l'importance de la vie relationnelle, affective et sexuelle autour de soi, des choix offerts et des responsabilités de chacun et de chacune; promouvoir les attitudes relationnelles fondées sur l'écoute, le respect, le dialogue, l'acceptation des différences; encourager l'adoption de ce comportement préventif; prévenir la violence sous toutes ses formes, dans tout type de relation, y compris affective et sexuelle.

À travers ces objectifs généraux, la prévention de l'inceste – peu importe l'âge de l'enfant ou de l'adolescent – est aussi abordée, et ce, lorsque les animateurs ou les animatrices traitent des notions de consentement, d'intimité et de droits relatifs à la santé sexuelle. Ils informent aussi les jeunes des lieux et des processus permettant de déposer la parole. Détaillées dans le «*Guide pour l'EVRAS. Balises et apprentissages à destination des acteurs et actrices de l'éducation à la Vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. Une approche basée sur les besoins des jeunes*», les différentes thématiques abordées au sein de l'EVRAS permettent aux opérateurs de construire et de dispenser les animations adaptées aux besoins des enfants et/ou des adolescents.

Plusieurs types d'intervenants sont autorisés à dispenser des animations EVRAS. Certains sont en effet automatiquement labellisés par le biais de l'accord de coopération que j'ai déjà mentionné, tels que les centres de planning familial, les centres PMS et les centres de promotion de la santé à l'école (PSE). D'autres, comme les opérateurs jeunesse, sont labellisés par un comité d'attribution qui vérifie si la demande de labellisation répond aux critères repris dans l'accord de coopération. Il existe donc bien des opérateurs labellisés provenant de différents horizons; dans le secteur de la jeunesse, ils sont actuellement trente, mais la liste s'allongera avec les nouveaux opérateurs labellisés de 2024.

À ce jour, les opérateurs labellisés dispensent des animations EVRAS dans lesquelles l'inceste est, entre autres, abordé. En plus du guide EVRAS déjà cité, ils ont à leur disposition différents outils d'animation leur permettant de s'adapter aux demandes et besoins des directions d'école ou des coordinations de structures jeunesse. En ce qui concerne l'évaluation, l'accord de coopération du 7 juillet 2023 une évaluation à la fin de la deuxième année de mise en application des textes. Elle est en cours et elle sera présentée au gouvernement à la fin de 2025. L'accord de coopération et sa mise en œuvre sont récents. Toutes les informations qui y sont relatives font l'objet d'une diffusion sur les sites internet de notre Fédération. À l'avenir, les initiatives des opérateurs EVRAS du secteur de la jeunesse pourraient également y être mentionnées.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète. Je ne manquerai pas de revenir vers vous une fois que l'évaluation de cet accord sera faite en 2025.

2.10 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Familles d'accueil professionnelles»

Mme Céline Tellier (Ecolo). – À la fin de la législature précédente, Madame la Ministre, votre prédécesseure, la ministre Bertieaux, avait lancé une réflexion à propos du concept de familles d'accueil professionnelles. Elle indiquait se baser sur l'expérience des Pays-Bas où l'accueil en institution coexiste avec des familles d'accueil bénévoles, mais aussi professionnelles.

Plus précisément, l'idée est de permettre aux familles d'accueillir des profils plus lourds que ceux gérés par les familles bénévoles ou volontaires. La Flandre est en train de se doter d'un modèle analogue. Pour ce faire, Mme Bertieaux a indiqué qu'un groupe de travail allait être créé afin d'élaborer un modèle ainsi que les conditions permettant le lancement d'un projet pilote. Elle a aussi annoncé qu'un rapport était attendu pour la fin de l'année 2024.

Je suis ouverte aux réflexions novatrices dans le domaine social et je crois que la diversification des solutions est positive pour répondre de manière plus fine aux besoins très diversifiés des mineurs en danger. Si elle s'avère réalisable, cette solution peut probablement répondre à un besoin pour un segment précis des mineurs en danger, à savoir certaines situations particulièrement compliquées.

Cependant, une réflexion à long terme ne doit pas masquer le besoin de solutions à court terme pour les 4 635 enfants et jeunes sur liste d'attente pour une solution de placement dans l'aide à la jeunesse – ce chiffre m'inquiète au plus haut point. À cet effet, le système de familles d'accueil actuellement en place doit jouer un rôle plus prépondérant. Je rappelle que la solution des familles d'accueil est plébiscitée par les services mandants. Pourtant, nous peinons à augmenter massivement ce type d'accueil.

Comptez-vous poursuivre la réflexion engagée par Mme Bertieaux au sujet des familles d'accueil professionnelles? Si oui, quels sont les objectifs du groupe de travail? Quel est l'état d'avancement de ses travaux et quelles sont les échéances à venir? Avez-vous des réactions du secteur à ce sujet? Au-delà des réflexions à long terme, quels sont vos engagements à court terme afin de répondre aux besoins des 4 635 enfants et jeunes qui se trouvent sur une liste d'attente pour une solution de placement dans l'aide à la jeunesse?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Effectivement, ma prédécesseure a lancé une réflexion sur le concept de famille d'accueil professionnelle. Elle avait dès lors mandaté SOS Villages d'Enfants pour mener

un groupe de travail avec les principaux acteurs de terrain chargés d'élaborer des recommandations sur l'établissement du modèle de famille d'accueil professionnelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous attendons son rapport pour le mois de décembre 2024.

Un groupe de travail composé de juges de la jeunesse, d'autorités mandantes communautaires, des fédérations du secteur, de membres de l'administration et de mon cabinet a été constitué. Lors des réunions plénières, différents modèles existant dans d'autres pays comme le Canada, le Danemark, l'Espagne ou encore les Pays-Bas, ont été présentés. De nouvelles réunions de travail en sous-commissions sont prévues à la fin de ce mois de novembre afin de mieux appréhender la vision des acteurs de terrain et d'être en mesure, au début de l'année 2025, de présenter les options retenues. Cela permettra de lancer les différents appels à projets afin de sélectionner les opérateurs qui mettront le projet pilote en pratique et l'équipe scientifique qui encadrera la nouvelle mesure.

Dans tous les cas, ce nouvel outil que sont les familles d'accueil professionnelles ne permettra pas de répondre, à lui seul, au manque de places du secteur. C'est pourquoi, parallèlement à ce projet pilote, nous créerons, dès le premier trimestre 2025, un outil destiné à objectiver les besoins de prises en charge pour chacune des divisions et à déployer un plan quinquennal de prises en charge des jeunes, tant résidentielles qu'ambulatoires.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Dès lors que le dépôt du rapport en décembre 2024 est confirmé, nous en reparlerons prochainement dans notre commission. La création d'un groupe de travail avec différents acteurs de terrain est une excellente idée, tout comme le *benchmarking*. Par ailleurs, j'espère disposer bientôt de plus d'informations sur le plan quinquennal de placement des jeunes qui verra bientôt le jour. Ce plan constitue en effet un élément essentiel afin de disposer d'une vision à long terme, ce que demande aussi le secteur de l'aide à la jeunesse. Il n'est pas question ici de dossiers, mais bien d'enfants qu'il faut placer en urgence.

La nécessité d'un accompagnement de plus long terme par les familles d'accueil me semble intéressante. Néanmoins, il convient de faire attention au risque de dérives commerciales que peut induire la professionnalisation des familles d'accueil. Vous établirez sûrement un cadre pour éviter de telles dérives.

Dans tous les cas, j'espère que vous veillerez à la mise en œuvre de la Déclaration de politique communautaire (DPC): le gouvernement y annonce que l'enfance en danger et en difficulté est une de ses priorités et il y formule l'engagement formulé d'accroître les moyens budgétaires de manière significative. Nous reparlerons également sous peu de cet aspect.

2.11 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Jeunes à la croisée des secteurs»

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Dernièrement, le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), Solaÿman Laqdim, a donné un exemple très marquant des réalités actuelles du secteur de l'aide à la jeunesse et du handicap. Lors d'une interview, il a parlé d'un enfant de dix ans qui est atteint d'un trouble autistique et dont le papa est décédé et la maman internée. Cet enfant a finalement dû être placé dans un hôpital durant une année entière.

Cette réalité, c'est celle des enfants et des jeunes qui se trouvent à la croisée de différents secteurs. En effet, certains jeunes peuvent à la fois avoir des troubles mentaux, présenter un handicap et se retrouver dans une situation familiale difficile. Ils se trouvent alors face à des institutions très distinctes: celles de l'aide à la jeunesse, du handicap ou encore de la santé mentale. Ils sont confrontés à des obstacles administratifs qui compliquent régulièrement leur prise en charge, car ils ne rentrent pas dans les cases classiques.

Force est malheureusement de constater un accroissement du nombre de jeunes dont les besoins nécessitent l'expertise de plusieurs secteurs. Pour apporter une réponse adaptée à ces jeunes, il est indispensable de développer une approche intersectorielle, transdisciplinaire et intégrée. Le travail en réseau est essentiel dans les champs du social, de la santé et du handicap. C'était d'ailleurs la logique suivie par le gouvernement précédent qui a déployé des moyens pour ce faire.

Au-delà de cette nécessaire approche intersectorielle, il reste un écueil important. En effet, il manque des solutions d'accueil dignes de ce nom pour ce public particulier. Tous les acteurs ont beau être réunis autour d'une table, ils sont confrontés à une absence d'institutions spécialisées pour intervenir auprès de ce public et doivent alors bricoler des solutions en tenant compte de la volonté des uns et des autres. Il est désormais temps de mettre en œuvre des solutions concrètes et de travailler à la création de services multidisciplinaires. L'idée serait, non pas de faire travailler des équipes ayant différentes compétences, mais bien de créer des institutions spécifiques qui regrouperaient en leur sein ces différentes expertises issues du secteur du handicap, de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse.

Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que le gouvernement «veillera, en concertation avec les ministres wallons et bruxellois en charge de ces matières, à une prise en charge adaptée des jeunes à la croisée des secteurs de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la santé mentale». Toutefois, rien n'est dit sur la manière dont vous comptez vous y prendre. Comment avez-vous prévu d'organiser une prise en charge adaptée pour ces jeunes qui se trouvent à la croisée des secteurs? Quel budget avez-vous prévu pour concrétiser cet objectif du gouvernement? Quel est votre calendrier?

En outre, je vous encourage vivement à rencontrer – si ce n'est déjà fait – votre

collègue wallon et votre futur collègue bruxellois chargés du Handicap et de la Santé mentale. La concrétisation d'un tel service est très attendue par les professionnels de ces secteurs et surtout par les jeunes qui pourraient en bénéficier.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La prise en charge des jeunes à la croisée de secteurs est une de mes priorités.

Tous les ministres compétents ont signé en février 2024 un protocole relatif à une meilleure prise en charge intégrée des enfants et des jeunes à la croisée des secteurs. Ce protocole permet de profiter de la conférence interministérielle Santé (CIM Santé) pour rassembler les différentes entités autour de la prise en charge spécifique de ce public. Il promeut et encourage également les collaborations intersectorielles pour prendre en charge ces jeunes. Dès lors, les différentes administrations, francophones et bruxelloises, ainsi que le SPF Santé publique, se réunissent pour construire un protocole permettant l'opérationnalisation de dispositifs intersectoriels pour les jeunes à la croisée des secteurs. Une dernière réunion est prévue en décembre 2024 et nous avons bon espoir de signer cet accord en février 2025.

Le protocole prévoit une mobilisation de l'ensemble des secteurs et définit les plateformes intersectorielles locales qui auront la mission d'insuffler sur le terrain les pratiques intersectorielles, de recueillir les freins et les bonnes pratiques en vue de formuler des recommandations aux administrations et aux pouvoirs publics.

Concernant la prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs, les projets innovants tels que «Airs libres» ou «Jeune avant tout» ont démontré leur efficacité, mais ils sont onéreux et prennent du temps à se construire. Il faut privilégier la construction des dispositifs intersectoriels dans lesquels chacun des secteurs sollicités apporterait, pour la prise en charge du jeune, les ressources et les moyens qu'il peut déployer.

L'objectif est d'insuffler les principes d'engagement et de co-responsabilité et de réduire le sentiment de solitude qui empêche le service d'oser s'engager et de prendre un tel risque. Mon administration rédige un guide de procédure qui concerne ces jeunes, formalise le principe de concertation intersectorielle et envisage les scénarios possibles. Ce guide promeut la réflexion partagée dès le départ, ainsi que la co-construction de la prise en charge adéquate. Nous espérons soumettre cette procédure aux secteurs partenaires dans la foulée de la signature du protocole.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, j'entends les différentes échéances que vous avez citées. J'entends également votre volonté de faire en sorte que chacun mette ses compétences à disposition. Cependant, vous ne parlez pas de créer des structures réellement interdisciplinaires et intersectorielles, qui rassembleraient de façon pérenne, et non à l'occasion de l'une ou l'autre réunion,

des personnes compétentes autour de la table. Les jeunes dont il est question n'entrent pas dans les cases de nos administrations habituelles. Il me semble donc nécessaire d'adapter le système pour qu'il réponde aux besoins des jeunes, sans attendre que les jeunes s'y adaptent. Face à des problématiques aussi complexes, il est nécessaire d'agir avec agilité et de veiller à ce que les structures aient comme objet social prioritaire la prise en charge de ces jeunes qui sont à l'intersection des différents secteurs plutôt que de tenir une réunion de temps en temps avec l'un ou l'autre collègue. Je reviendrai vers vous prochainement pour suivre la mise en œuvre du protocole et ses implications concrètes sur le terrain.

2.12 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Projet pilote des chambres de traitement de la toxicomanie (CTT) dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie»

Mme Valérie Bluge (MR). – La toxicomanie est une problématique majeure, notamment dans les grandes villes wallonnes. Ses effets sont particulièrement visibles dans la Cité ardente. Bon nombre de toxicomanes tombent dans la délinquance à cause de leur dépendance, ce qui les conduit souvent en prison. Mon intervention ne vise pas à remettre en cause le travail courageux qu'effectue la police de Liège, mais bien à attirer l'attention sur le fait que l'incarcération ne règle pas la racine du problème, à savoir l'addiction.

Pour répondre à cette problématique, le Tribunal de première instance de Charleroi a créé, en janvier 2020, une chambre de traitement de la toxicomanie (CTT). Ce dispositif propose aux délinquants toxicomanes un programme d'accompagnement et de soins rapprochés, en tant qu'alternative à la prison. Le but est de permettre aux participants de sortir de l'engrenage de la drogue et de réduire les récidives. Le dispositif a pour particularité de ne pas juger tout de suite les toxicomanes en situation de délinquance et de leur proposer d'entrer dans un programme d'accompagnement pour les libérer de leur addiction. Si le processus se déroule bien, la sanction, qui est prononcée en fin de parcours, est réduite à une peine de travail, voire à une suspension du prononcé pour éviter la prison. *A contrario*, si la démarche n'est pas couronnée de succès, alors le juge se prononcera sur les faits.

Le programme repose sur un suivi rigoureux des participants, qui doivent prouver leur volonté d'abandonner la consommation de substances sous peine d'une sentence plus sévère. La décision ne se base pas sur de simples déclarations, mais bien sur des preuves obtenues par des analyses sanguines et lors d'un accompagnement rapproché effectué par les assistants de justice et organisé dès la première audience. Enfin, les partenaires du dispositif, tel que l'organisme Alter Ego, offrent un accompagnement psychologique, social et médical aux participants, leur permettant de suivre un cheminement vers l'abstinence et la réintégration sociale. Dans ce contexte, il est pertinent de s'interroger sur l'avenir d'un tel programme, notamment pour le reproduire dans d'autres arrondissements.

Madame la Ministre, avez-vous des informations sur l'efficacité du projet? Une évaluation du dispositif, en collaboration avec le Tribunal de première instance de Charleroi, est-elle prévue? Le projet a-t-il une incidence sur la récidive des justiciables suivis par les assistants de justice? Quel est l'impact de ce projet sur la charge de travail des assistants de justice et de la maison de justice de Charleroi? Ce projet pourrait-il être étendu à d'autres maisons de justice, comme celle de l'arrondissement de Liège, une ville qui ne trouve pas de solution efficace contre la toxicomanie?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La première évaluation du projet pilote lancé dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi permet d'affirmer que l'initiative est, à ce jour, positive et concluante. Elle souligne notamment la grande réactivité des professionnels impliqués, la qualité de l'encadrement spécifique des assistants de justice et du service d'aide aux personnes toxicomanes Alter Ego, ainsi que la bonne collaboration entre les professionnels impliqués dans la prise en charge des justiciables. Toutefois, cet encadrement ne peut se suffire à lui-même: pour garantir la réussite du trajet restauratif, l'adhésion du justiciable est aussi nécessaire. L'évaluation mentionne donc également qu'en règle générale, une telle adhésion a été obtenue.

Les projets similaires instaurés dans les arrondissements judiciaires de Luxembourg et de Namur font l'objet des mêmes constats, notamment en ce qui concerne la nécessité d'organiser des échanges d'informations dynamiques entre les intervenants, ainsi que l'importance de l'intervention rapide de la justice après la commission des faits. La réussite de tels projets repose aussi et surtout sur la disponibilité suffisante de services de santé capables de réagir rapidement et acceptant de travailler en collaboration avec la justice.

L'article 91 de la loi du 18 janvier 2024 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme III prévoit une évaluation de la loi endéans les deux ans, à compter de l'entrée en vigueur des articles portant sur le trajet restauratif. Je serai évidemment attentive aux résultats de cette évaluation, confiée au ministre fédéral de la Justice, en particulier les éléments qui relèvent de mes compétences. Certains chiffres déjà communiqués feraient mention d'une diminution du taux de récidive de 30 % depuis la création de la CTT, mais cette estimation doit être interprétée avec prudence, car le projet de Charleroi est récent et le contexte de la crise sanitaire a pu biaiser les premières données. À ce jour, je ne dispose pas de statistiques à caractère scientifique permettant d'apprécier précisément l'incidence du trajet restauratif sur la récidive.

Par ailleurs, il est évident que la prise en charge intensive, préconisée dans l'esprit de la loi du 18 janvier 2024, a un impact sur la charge de travail des maisons de justice. La charge de travail des assistants de justice mobilisés pour ce projet a

été recalculée par l'administration en tenant compte de cette prise en charge intensive et des contacts réguliers avec la chambre spéciale du tribunal correctionnel. Les assistants de justice rencontrent régulièrement les justiciables, rédigent un rapport avant chaque audience mensuelle et prennent part à celles-ci.

L'entrée en vigueur de l'article 190^{sexies} du Code d'instruction criminelle, introduit par la loi précitée relative au trajet restauratif, permet dorénavant aux tribunaux de première instance de créer des chambres spécialisées. Comme cela a déjà été précisé, outre le projet pilote de Charleroi, il existe pour l'instant deux autres CTT dans les arrondissements de Luxembourg et de Namur.

Enfin, comme le mentionne la Déclaration de politique communautaire (DPC), j'ai donné comme consigne à mon cabinet de veiller à soutenir les initiatives de développement des CTT et également, le cas échéant, des chambres liées à la violence intrafamiliale.

Mme Valérie Bluge (MR). – Effectivement, les premiers résultats semblent encourageants. J'espère que le gouvernement sera en mesure d'apporter un soutien aux dispositifs de ce type, en particulier aux associations qui viennent en aide aux justiciables. Madame la Ministre, je suppose que vous travaillerez en collaboration avec le ministre de la Santé.

Je suis heureuse d'entendre que vous envisagez de développer de nouvelles CTT, ainsi que des chambres consacrées aux violences intrafamiliales, comme le prévoit la DPC. L'échange d'informations et la collaboration entre les services du Parquet, des maisons de justice et les associations spécialisées sont essentiels. Je me réjouis d'observer l'initiative potentiellement couronnée de succès, au moins à Charleroi. Il est capital que le projet voie le jour à Liège afin d'aider préventivement une partie des personnes susceptibles de sombrer dans la toxicomanie.

3 **Ordre des travaux**

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Avancées en matière de santé mentale des jeunes face à une croissance constante du nombre de fugues et d'appels de détresse», de Mme Sophie Pécriaux, intitulées «Suivi des revendications des personnels de l'aide à la jeunesse et de la petite enfance dans le cadre de la mobilisation des secteurs non marchands», «Précarité infantile» et «Nouvelle cigarette électronique qui cible les jeunes», et de M. Pascal Baurain, intitulées «Augmentation du nombre d'enfants pris en charge par les services de l'aide à la jeunesse et burn-out parental» et «Impact de la surpopulation carcérale pour l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ)», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11h35.*